

Calendrier

Secrétariat de l'Union

jeudi 14 janvier à 14h30

**Stage syndical
DECOUVERTE**

calendrier 2021 en ligne sur notre site inscriptions ouvertes en cours

**Stage syndical
conseillers
prud'hommes**

17 au 21 mai
et 20 au 22
octobre 2021

**SITE
INTERNET
UD FO 94
www.fo94.fr**

notre site a été remodelé et rafraîchi avec ses rubriques habituelles, communiqués, formation syndicale, documentations, publications, etc..... faites nous part de vos remarques et suggestions

Meilleurs Voeux 2021

En ce début d'année avec la persistance de la crise sanitaire, l'Union Départementale adresse à tous les adhérents et militants, ses meilleurs voeux de bonne année et surtout de bonne santé.

Que celle-ci soit meilleure que l'année passée avec le succès contre le covid-19 fort des espoirs donnés de la vaccination.

Cependant cette crise ne doit pas mettre en parenthèse le fonctionnement des nos structures syndicales à garder le lien avec l'adhérent ou le militant, à construire et porter nos revendications.

Bon courage à toutes et tous car des rdv nous attendent en 2021.

"Laïcité de l'enseignement, progrès social, ce sont deux formules indivisibles.
Nous lutterons pour les deux."

"La République c'est le droit de tout homme, quelle que soit sa croyance religieuse, à avoir sa part de la souveraineté."
Jean Jaurès

Sessions de formation 2021

Dans le cadre du plan de formation 2021, l'Union Départementale mettra en oeuvre avec le CFMS, les sessions suivantes :

DECOUVERTE : 1er au 5 mars 2021 - ou 28 juin au 2 juillet 2021

fonctionnement et outils du SYNDICAT 1er au 3 juin 2021

(statuts, trésorerie, communication)

CSE 13 au 17 septembre 2021

SSCT 15 au 19 novembre 2021

formulaire d'inscription en ligne sur notre site internet

contacts : Christine FONTAINE trésorerie.fo94@orange.fr ou Nathalie au 01 49 80 68 89

Agendas 2021

La confédération renouvelle la mise à disposition d'agendas 2021, selon trois formats :

format de poche 1.80 €uros

medium : 9.50 euros

bureau : 16 €uros

commande auprès de Nathalie ou Miriam



LOI SÉCURITÉ GLOBALE : RIEN N'EST JOUÉ ! TOUS - TOUTES EN MANIFESTATION, SAMEDI 16 JANVIER !

Depuis le 17 novembre dans plus de 150 villes de France des rassemblements dénonçant la fuite en avant répressive et liberticide du gouvernement ont eu lieu, à l'appel d'une coordination large d'associations, de familles de victimes des violences policières et d'organisations syndicales. Des centaines de milliers de manifestant-es sont déjà descendu-es dans la rue avec pour seules réponses volonté de passage en force et répression accrue.

Les unions régionales CGT, FO, FSU et Solidaires avec les mouvements de jeunesse UNEF et UNL considèrent pourtant que rien n'est joué et appellent en conséquence à rejoindre la manifestation parisienne prévue samedi 16 janvier à 14h, de Daumesnil à la Bastille.

Les URIF condamnent la stratégie de la « terre brûlée » du préfet de police de Paris et du ministre de l'Intérieur, qui depuis des mois entravent délibérément le droit à manifester en envoyant les forces de police couper les cortèges, les bloquer, gazant, nassant, multipliant violences et arrestations, allant, comme le 5 décembre dernier jusqu'à cibler les services d'ordre et attaquer les véhicules syndicaux dûment identifiés, qui est mise au grand jour au travers de prises de vues et de reportages.

Les URIF dénoncent en particulier la répression qui s'est abattue il y a quelques jours à l'université de la Sorbonne où des étudiant-es ont été placé-es en garde à vue pour des motifs arbitraires, alors qu'ils ne demandent qu'à retrouver leurs cours en présentiel, condition pour passer des partiels en présentiel.

Le 24 novembre, 338 député-es de la République se sont déshonoré-es en votant, en première lecture, un projet de loi dite de « sécurité globale » qui laisserait impunies les violences policières en interdisant toute image d'un fonctionnaire de police en opération et en muselant la presse.

La défenseure des droits, l'ONU, la commissaire européenne aux droits de l'homme... le spectre des condamnations est de plus en plus large. Mais il est probable qu'elles ne suffiront pas d'autant que les articles incriminés vont être réintroduits dans la loi sur le séparatisme, dite loi « confortant les principes républicains ».

C'est bien le rapport de force pour exiger le retrait des textes et décrets liberticides qui peut faire renoncer ce gouvernement dans ces projets liberticides : et c'est possible !

Les unions régionales CGT, FO, FSU et Solidaires avec les mouvements de jeunesse UNEF et UNL ne peuvent accepter de tels reculs démocratiques. Fichage étendu, surveillance généralisée, contrôle des manifestations par drones, SNMO (schéma national du maintien de l'ordre) visant notamment à exclure les preneurs d'image non professionnels, tant que ces textes et mesures liberticides ne seront pas abandonnés, nous défendrons sans relâche nos libertés.

Aujourd'hui, rien n'est joué !

L'heure est à la mobilisation la plus large pour la défense de nos libertés !

**Les Unions régionales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF et UNL
appellent à manifester le samedi 16 janvier à Paris à 14h.**

Départ Place Félix Eboué (métro Daumesnil) vers la place de la Bastille.

Soutien aux syndicats et militants FO mobilisés pour la défense des droits des salariés – emplois, salaires, service public – et des libertés individuelles et collectives

En cette rentrée, qui demeure placée sous les contraintes liées à la crise sanitaire, le Bureau confédéral Force Ouvrière (FO) réaffirme son soutien aux syndicats et militants FO mobilisés pour la défense des droits des salariés et des libertés individuelles et collectives.

Le Bureau confédéral rappelle la détermination de la confédération à combattre toute remise en cause des droits et libertés fondamentales, dont les libertés syndicales, et de toutes dispositions allant dans ce sens qui doivent être retirées, contenues notamment dans la proposition de loi « sécurité globale » et les décrets sécurité intérieure.

Dans ce contexte, la confédération apporte son soutien aux syndicats FO engagés dans des négociations, mobilisations, grèves et manifestations.

Il en est ainsi dans **l'Éducation nationale** avec l'appel intersyndical à la grève le **26 janvier**, après la mobilisation le 10 novembre dernier, pour le recrutement des effectifs indispensables, particulièrement par le recours aux listes complémentaires afin de faire face à l'urgence due à la situation sanitaire. La fédération FNEC FP FO revendique légitimement l'augmentation des salaires, tant pour les enseignants que les AESH et AED, se référant aux dispositions obtenues par FO dans le secteur de la santé, et inscrit la grève du 26 janvier dans la défense des statuts, du cadre national et des diplômes nationaux.

FO apporte son soutien à la mobilisation depuis cet été de sa fédération **des services publics et de santé (SPSS)**, pour l'application des revalorisations du **Ségur** au secteur du **social et du médico-social**.

La confédération FO, partie prenante d'un courrier confédéral intersyndical, soutient pleinement ses syndicats et de sa **fédération de l'énergie FNEM FO**, dans les mobilisations annoncées pour le secteur de l'énergie électrique le **19 janvier contre le projet Hercule**, qui a déjà donné lieu à une grève importante le 10 décembre dernier, et pour le **secteur du gaz le 14 janvier** prochain.

A cette situation s'ajoutent des mobilisations locales continues contre des restructurations et fermetures de services publics locaux.

Au quotidien, la confédération FO intervient en soutien de ses syndicats confrontés à des annonces de suppressions d'emplois dans l'industrie et les services, nul secteur ni taille d'entreprise n'étant épargnés.

A ce sujet, FO renouvelle la nécessité de contreparties effectives aux aides publiques aux entreprises, dont l'interdiction de licenciements et départs contraints, comme celle d'opérations boursières animées par des intérêts financiers ou encore de la possibilité de verser des dividendes aux actionnaires.

Face à cette situation, la confédération FO réaffirme l'indispensable solidarité et mobilisation interprofessionnelle et son mandat en sens.

Paris le 11 janvier 2021

L'effarant rapport du Conseil en Analyse Economique (CAE) sur l'assurance chômage !

Le Conseil d'Analyse Economique (CAE) vient de présenter une note sur les **règles et la gouvernance de l'assurance chômage**.

Lors d'une présentation de cette note en décembre 2020 à laquelle FO avait été conviée, les questions posées alors ne portaient que sur la gouvernance de l'assurance chômage, la question des règles d'indemnisation n'avait absolument pas été abordée.

A cette occasion, FO avait rappelé ses revendications pour un retour à une gestion « libre et souveraine » de l'assurance chômage par les interlocuteurs sociaux. FO avait également souligné le rôle d'amortisseur social de l'assurance chômage en temps de crise qui a maintes fois fait ses preuves !

Contrairement à ce qu'affirme la note, cette dernière a bien un effet contracyclique : quand l'économie va mal, les recettes sont en baisse, et les dépenses sont en hausse, pour indemniser les demandeurs d'emploi. De surcroît, le déploiement de l'activité partielle (financée à 1/3 par l'Unédic) a permis d'assurer aux salariés le maintien d'un revenu dès le premier confinement et encore à ce jour.

Ainsi, FO ne peut être qu'effarée en découvrant la note du CAE, ses affirmations qui témoignent d'une méconnaissance du fonctionnement de l'Unédic et de ses travaux, et ses « recommandations », qui vont globalement à l'encontre de nos revendications !

FO rejette notamment les propositions suivantes qui conduiraient tout droit à une étatisation du régime :

- l'adaptation des règles de l'indemnisation des demandeurs d'emploi en fonction de la situation économique voire de leur situation financière antérieure,
- la fusion des minimas sociaux,
- la nationalisation du budget de l'assurance chômage en le faisant entrer dans la loi de financement de la sécurité sociale,
- et enfin le pilotage du régime par un « Haut Conseil » rattaché auprès du Premier ministre, ce qui laisse augurer de son degré d'indépendance...

Une telle évolution aboutirait à un changement de nature d'un système fondé initialement sur la solidarité entre les salariés et la cotisation sociale, part du salaire, dit différé, consacrée à cette solidarité et gérée par la négociation collective (paritarisme).

Pour FO c'est à la fois une erreur politique, économique et sociale au regard du rôle essentiel de la négociation collective.

FO réaffirme que la gouvernance de l'assurance chômage doit rester paritaire car elle assure au plus près la représentation et la défense des intérêts des salariés et des demandeurs d'emploi !

Paris le 12 janvier 2021

COMMENTAIRE de l'UDFO 94 : à la manière des attaques portées contre Action Logement et le 1% patronal (gouvernance, efficacité à construire.. alors que l'Etat ponctionne ses ressources), on l'accuse de la rage afin que l'Etat s'empare ou réforme en profondeur l'Institution et son paritarisme.